

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à 14H00, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Patricia CASSAGNE,	Maire de LUE
. Serge POMAREZ,	Maire de HEUGAS
. Philippe SAES,	Maire de SAINT-MARTIN-D'ONEY

• En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE CASTETS (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)
------------------	----------------------------

• Etaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT)
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

- . **Yvan SAVARY,** Directeur Général des services, Centre de gestion
- . **Raphaël BRETON,** Directeur Général adjoint des services, Centre de gestion
- . **Fadela BOUALI,** Service comité technique, Centre de gestion
- . **Corine LEVY,** Service comité technique, Centre de gestion
- . **Guillaume LEMEUR,** Service conseil en organisation

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Madame Delphine DUMEAU** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 OCTOBRE 2022 ET DU 24 OCTOBRE (CHSCT)

<u>PV de la séance du 18 octobre 2022</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
<u>PV de la séance du 24 octobre 2022 (CHSCT)</u>	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune de Benquet</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		2	2	3
		<i>Avis rendu</i>		

<u>Commune de Bergouey</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 4	ABSTENTION 2
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Bonnegarde</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Bordères-et-lamensans</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Castel Sarrazin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Caupenne</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Gouts</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Lit-et-Mixe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Mant</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 3	CONTRE 2	ABSTENTION 2
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Ousse Suzan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Sivu Ousse Suzan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		



<u>Commune de Sainte-Colombe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saubusse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Mimbaste</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Gouts</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis rendu</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

DELEGATION SERVICE PUBLIC

<u>Commune de Sore</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 2	ABSTENTION 4
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

LIVRET D'ACCUEIL

<u>Commune d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

ORGANIGRAMME

<u>Commune de Saint-Perdon</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saubusse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis rendu</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Communauté de communes des Grands Lacs</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de saint-Geours-de-Maremne</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		7		
		Avis favorable à l'unanimité		

REGLEMENT DE FORMATION

<u>Commune d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Tercis-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR

<u>Commune d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>PETR Landes Nature</u> <u>Côte d'Argent</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de</u> <u>Pontenx-les-forges</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de</u> <u>Sarbazan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
	Avis rendu			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7				
Avis favorable à l'unanimité				

<u>Commune de</u> <u>Pontenx-les-</u> <u>forges (2^{ème}</u> <u>examen) (CHSCT)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		6		
	Avis défavorable unanime			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7				
Avis favorable à l'unanimité				

SIGNALEMENT

<u>ADACL</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Mugron</u> Adjoint technique (23/35^{ème}) Rédacteur principal 1^{ère} classe (35/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Oeyreluy</u> 2 postes d'adjoint technique (27/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Peyrehorade</u> 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (35/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Préchacq-les-Bains</u> Adjoint technique (11,89/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Sorde l'Abbaye</u> Adjoint technique 2^{ème} classe (15/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Syndicat du Parc des sports de Boucau - Tarnos</u> Agent de maîtrise (35/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Pey</u> Adjoint administratif (10/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Gamarde-les-Bains</u> Adjoint technique (7/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>PETR Landes Côte d'Argent</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Sabres</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

TEMPS PARTIEL

<u>Institution Adour</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Syndicat Adour Midouze</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET VALORISATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le **syndicat CGT** rappelle que les lignes directrices de gestion ne sont qu'une application de loi, mais qu'il ne faut pas oublier qu'il y a un impact pour les agents.

Fadela BOUALI précise que les LDG sont plutôt un instrument pédagogique de transparence pour les agents.

<u>Commune de Bostens</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			6	
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		7		
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Labatuf</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Pecorade</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint-Aubin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Saint Loubouer</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Sivu Heugas</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de</u> <u>Sorbets</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.
Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

Commune de Bonnegarde	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

Commune de Castel Sarrazin	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

Commune de Belhade	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		
Commune de Bourriot Bergonce	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		
Commune de Castandet	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		
Commune de Gastes	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Lesgor	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

Commune de Oeyreluy	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		
Commune de Vieux-Boucau	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

2^{eme} PASSAGE :

Commune de Bourriot Bergonce	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Mimbaste	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Morganx	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<u>Commune de St Etienne d'Orthe</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Sivu des Sources d'Oya</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Sivu RPI Narrosse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

VII- AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET SUR L'ACTION SOCIALE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Commune de Gastes</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Peyre</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

APPRENTISSAGE

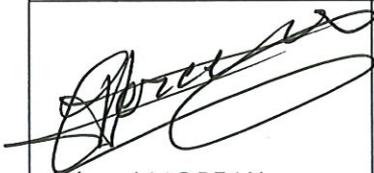
<u>Commune de Caupenne</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>PETR Landes Côte d'Argent</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 1	CONTRE 2	ABSTENTION 4
		Avis défavorable		

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
16h06

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
		
Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	Delphine DUMEAU (UNSA)